Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine

Webinaire « Compétences psychosociales de 0 à 25 ans : comment construire une stratégie territoriale ? » du 24 septembre 2026

Réponses aux questions des participants

Siège
6 quai de Paludate
33 800 Bordeaux

SIRET N° 529 309 684 00015

Standard 05 56 33 34 10
direction@promotion-sante-na.org
www.promotion-sante-na.org

Plusieurs questions posées dans le chat lors du webinaire du 24 septembre 2026 n'ont pas pu être abordées en direct. Nous vous proposons ici des éléments de réponse complémentaires, ainsi que des ressources pour approfondir certains sujets.

1. Comment savoir où en est le déploiement de la stratégie CPS sur son territoire et identifier les acteurs qui peuvent nous accompagner ?

Le déploiement de la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales (CPS) s'appuie sur une mobilisation des acteurs à différents niveaux : régional, départemental et local.

Pour connaître les dynamiques existantes sur un territoire, plusieurs interlocuteurs peuvent être sollicités :

- La délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS), qui contribue au déploiement de la stratégie.
- L'antenne départementale de Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine, qui peut apporter un appui méthodologique, des ressources et un accompagnement aux dynamiques territoriales.
- Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), notamment son ou sa référent(e) départemental(e) à la continuité éducative, pour les démarches liées aux politiques éducatives et aux parcours des enfants et des jeunes.

Les instances et dispositifs territoriaux existants (CLS, Cités éducatives, PEDT, CTG...) peuvent également constituer des espaces de coordination et de mise en cohérence des initiatives. Les modalités de pilotage et les niveaux d'avancement varient toutefois d'un département et d'un territoire à l'autre.

2. Les diagnostics territoriaux présentés couvrent-ils l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine ? Peut-on les décliner à d'autres échelles, notamment les quartiers prioritaires ou les territoires ruraux ?

Les diagnostics présentés lors du webinaire donnent à voir les dynamiques et les initiatives identifiées à partir des données recueillies. Ils ne constituent pas un état exhaustif des actions conduites sur chaque territoire. L'absence de données pour un département ou un territoire ne signifie donc pas nécessairement l'absence d'initiatives.

Les diagnostics peuvent être complétés et affinés à différentes échelles (département, intercommunalité, quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), territoire rural...), afin de mieux prendre en compte les spécificités territoriales, les publics concernés, les ressources existantes et les éventuelles inégalités d'accès aux actions CPS.

Consulter le Diagnostic régional CPS Nouvelle Aquitaine

3. Pourquoi rechercher une cohérence entre les programmes et les actions CPS conduits sur un même territoire ?

La cohérence des interventions constitue un enjeu important pour inscrire le développement des CPS dans la durée. Il ne s'agit pas de déployer un programme unique, mais de combiner des interventions complémentaires, car aucun programme ne couvre à lui seul l'ensemble des CPS. De plus, les programmes sont généralement conçus et évalués pour des tranches d'âge et des contextes spécifiques. L'enjeu est donc de coordonner les actions, les structures et les professionnels qui accompagnent les enfants et les jeunes, tout au long de leurs parcours et dans leurs différents milieux de vie.

Cette cohérence repose notamment sur plusieurs principes :

- développer une culture commune des CPS par la formation et la sensibilisation des acteurs ;
- s'appuyer sur des référentiels et des programmes validés ou reconnus ;
- favoriser la continuité éducative entre les différents milieux de vie (famille, école, périscolaire, loisirs, ...) ;
- inscrire les interventions dans des parcours progressifs, adaptés aux âges et aux besoins ;
- développer les coopérations intersectorielles entre les professionnels.

Une stratégie territoriale permet ainsi de dépasser une logique d'actions ponctuelles pour construire une dynamique collective, coordonnée et inscrite dans la durée. Elle vise à assurer une continuité de soutien au développement des CPS tout au long des parcours des enfants et des jeunes, en s'appuyant sur des modalités de pilotage et de coordination adaptées aux publics, aux secteurs et aux échelles territoriales concernés.

4. Comment financer les formations, l'accompagnement des acteurs et la mise en œuvre des programmes CPS ?

Les financements peuvent relever de différents dispositifs et politiques publiques, selon la nature des actions, les publics concernés et les priorités territoriales.

En Nouvelle-Aquitaine, l'Agence régionale de santé (ARS) soutient Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine pour accompagner le déploiement de la stratégie CPS à travers plusieurs modalités: un accompagnement méthodologique des acteurs, un appui aux dynamiques territoriales, des formations intersectorielles sur les territoires engagés dans une démarche locale et des formations de formateurs. Ces dernières visent à développer des relais de formation dans les différents secteurs concernés par l'instruction nationale et à favoriser la montée en compétences des acteurs. Ces interventions sont mises en place en fonction des dynamiques territoriales, des besoins identifiés et des possibilités d'accompagnement.

L'ARS soutient également le déploiement de programmes CPS probants par l'intermédiaire de partenaires opérateurs en prévention et promotion de la santé, chargés de former et

d'accompagner les structures dans leur mise en œuvre auprès des publics. À ce titre, Promotion Santé NA est notamment soutenue pour déployer Le Voyage des ToiMoiNous auprès des 6-11 ans et le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP).

D'autres soutiens peuvent être recherchés auprès des institutions et dispositifs des champs éducatif, social, sanitaire ou de la politique de la ville. Par exemple, dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT), les SDJES (services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) peuvent notamment renseigner les collectivités sur les possibilités de financement de projets au titre des crédits consacrés à la continuité éducative, selon les priorités et les enveloppes disponibles.

Il convient de distinguer le financement de l'accompagnement et de la formation des professionnels de celui du déploiement des programmes auprès des publics. Il n'existe pas de financement unique et systématique : les possibilités sont à étudier selon le projet et les partenaires mobilisés

5. Que signifie un programme CPS « probant » ? Quels sont les facteurs qui contribuent à son efficacité ?

Un programme CPS probant s'appuie sur des résultats d'évaluation scientifique permettant d'étayer son efficacité. L'évaluation peut notamment porter sur l'évolution des compétences psychosociales, les comportements et le bien-être des participants, mais aussi sur les conditions de mise en œuvre et la pérennité des effets.

La reconnaissance du caractère probant d'un programme ne signifie pas que ses effets seront automatiquement identiques dans tous les contextes. La formation des intervenants, la durée du programme, son adaptation au public et les conditions de mise en œuvre contribuent à son efficacité.

Le recours à des programmes validés ou reconnus constitue donc un levier pour renforcer la qualité des interventions, mais il doit s'accompagner d'une attention portée à leur mise en œuvre et à leur évaluation sur les territoires.

Par ailleurs, l'efficacité d'une intervention ne repose pas uniquement sur le programme proposé, mais aussi sur l'environnement dans lequel il est mis en œuvre. Un environnement éducatif soutenant (climat relationnel, espaces physiques et organisationnels, pratiques pédagogiques, postures des adultes…) favorise le développement et la mobilisation des CPS. Il est donc essentiel de veiller à la cohérence entre les compétences travaillées lors des séances et les expériences vécues quotidiennement par les enfants et les jeunes.

6. Comment mesurer les effets d'une stratégie territoriale CPS sur les enfants et les jeunes ?

L'évaluation d'une stratégie territoriale ne se limite pas à mesurer le nombre de formations ou d'actions réalisées. Elle permet d'apprécier les évolutions produites à différents niveaux. Par exemple :

- **Mobilisation territoriale :** nombre et diversité des partenaires impliqués, instances de coordination, coopérations intersectorielles.
- **Montée en compétences des professionnels :** nombre de professionnels formés, évolution des connaissances et des pratiques, intégration des CPS dans les interventions quotidiennes.
- **Evolutions auprès des enfants et des jeunes :** compétences psychosociales ciblées, sentiment de bien-être, capacité à faire face aux situations du quotidien, climat relationnel et vivre-ensemble.

Ces indicateurs sont à définir en amont, en fonction des objectifs, des publics et des moyens disponibles. Les outils de recueil doivent être adaptés à l'âge des enfants et aux compétences travaillées. Lorsque cela est possible, des modalités de recueil permettant de suivre les évolutions dans le temps.

L'évaluation s'inscrit dans une démarche progressive, qui permet à la fois de suivre les réalisations, d'apprécier les évolutions et d'ajuster la stratégie en fonction des résultats.

7. Comment organiser la formation des professionnels et inscrire les apprentissages dans la durée ?

Les témoignages présentés lors du webinaire illustrent différentes modalités de montée en compétences : formations des professionnels issus de plusieurs structures et secteurs pour favoriser une culture commune et les coopérations, déploiement progressif à partir de structures pilotes ou plans de formation pluriannuels (Education nationale par exemple).

Dans le cadre du dispositif régional d'appui au déploiement des CPS soutenu par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Promotion Santé NA propose notamment :

- des formations intersectorielles territoriales sur les CPS
- des formations de formateurs dans les différents secteurs de l'instruction interministérielle. Cette formation vise à donner aux différents secteurs signataires de l'instruction les moyens de développer des formations auprès des acteurs du milieu. Elle offre la possibilité d'approfondir son expertise des CPS et de développer ses compétences pédagogiques pour former et accompagner les professionnels. Cette formation est accessible sur sélection, en lien avec les stratégie des Coter départementaux
- des formations au pilotage territorial, notamment auprès des coordinateurs CLS et CTG dans certains départements ;
- des formations aux outils et programmes CPS, adaptées aux publics accompagnés ;
- un accompagnement des structures et personnels formés et des temps d'échanges de pratiques.

La formation doit aussi permettre aux professionnels d'interroger leurs postures et leurs pratiques éducatives, et de créer des environnements favorables, afin de soutenir le développement et l'exercice des CPS au quotidien, au-delà des seules séances dédiées.

Pour inscrire les apprentissages dans la durée, plusieurs conditions sont à réunir :

- former des équipes plutôt que des professionnels isolés ;
- prévoir des temps de suivi et d'échanges de pratiques ;
- accompagner les professionnels dans la mise en œuvre concrète des programmes ;
- impliquer les responsables de structures et des institutions ;
- anticiper le renouvellement des équipes et les besoins de formation.

Le développement des CPS doit ainsi s'inscrire dans les pratiques et le fonctionnement des structures, et ne pas se limiter à une succession de formations.

« Ressources pour aller plus loin »

Ressources pour aller plus loin	
Stratégie nationale CPS et déploiement territorial	• Stratégie nationale multisectorielle de développement des CPS 2022-2037 • Boite à outils CPS de Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine • Diagnostic régional CPS Nouvelle Aquitaine
Définition et référentiels CPS	• Référentiel de Santé publique France sur les CPS - synthèse de l'état des connaissances scientifiques et théoriques • Référentiels opérationnels CPS, tomes I et II, Santé publique France • Page Compétences psychosociales \| Santé publique France
Programmes probants	• Les programmes et interventions CPS fondés sur les données probantes - Santé publique France • ReperPrev - registre des interventions efficaces ou prometteuses en prévention et promotion de la santé • Les facteurs d'efficacité des interventions CPS - Boite à outils CPS de Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine • Programmes et guides d'intervention- Boite à outils CPS de Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine
Programmes CPS déployés par Promotion Santé NA	• Le Voyage des ToiMoiNous. • Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP).
Autres ressources nationales	• Site national de référence Sirena CPS

Rédaction :

- Séverine BOSSON, co-référente régionale de la mission Santé & Territoires d'appui aux dispositifs de santé, Promotion Santé NA
- Cécile GABORIAUD, co-référente régionale CPS, Promotion Santé NA